

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## ENQUETE PUBLIQUE DE LA REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) HAUT-BUGEY

Par arrêté n°46-2025 du 27/01/2025, le Président de Haut-Bugey Agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Haut-Bugey Agglomération.

Cette enquête est organisée conformément aux articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir l'avis du public.

Le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Haut-Bugey Agglomération est soumis à enquête publique :  
**Du lundi 03 mars 2025 à 9h00 au jeudi 03 avril 2025 à 12h00 inclus**

### La composition du dossier d'enquête publique :

1. Procédures (délibérations, bilan de la concertation, arrêté enquête publique, annonces légales...)
2. Le projet de SCOT arrêté le 08/10/2024 :
  - Le Projet d'Aménagement Stratégique
  - Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
  - Le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)
  - Les annexes :
    - 1. Diagnostic (tome I et II)
    - 2. Evaluation environnementale et son résumé non technique
    - 3. Justificatifs des choix retenus pour établir le PAS et le DOO
    - 4. Analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers
    - 5. Synthèse du diagnostic (Tome I et II)
    - 6. Evaluation des deux SCOT
3. Les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) émis sur le projet et la réponse à l'avis de l'autorité environnementale (MRAe).

### La Présidente du Tribunal Administratif de Lyon a désigné :

- Commissaire enquêteur : Monsieur Henri CALDAIROU
- Commissaire enquêteur suppléant : Madame Karine FERRANTE

### Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- Au siège de l'enquête fixée à Haut-Bugey Agglomération (57 rue René Nicod 01117 Oyonnax)
- Dans les mairies identifiées comme lieux d'enquête : Nantua, Saint- Martin-du-Fresne, Oyonnax, Vieu d'Izenave, Izernore, Plateau d'Hauteville.
- Sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération : [www.hautbugey-agglomeration.fr](http://www.hautbugey-agglomeration.fr)
- Sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5976>

Un exemplaire du dossier est adressé sous format numérique (adresse du site internet où le dossier peut être téléchargé) dès l'ouverture de l'enquête, aux maires de chaque commune sur le territoire.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Haut-Bugey Agglomération, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

### Les permanences du commissaire enquêteur sont :

Lieux d'enquête	Jour	Horaire
Mairie de Nantua	Vendredi 7 mars 2025	De 10h à 12h
Mairie de Saint-Martin-du-Fresne	Vendredi 7 mars 2025	De 14h à 16h
Mairie d'Oyonnax	Lundi 17 mars 2025	De 9h à 12h
Mairie de Vieu d'Izenave	Lundi 17 mars 2025	De 14h à 16h
Mairie d'Izernore	Jeudi 27 mars 2025	De 10h à 12h
Mairie du Plateau d'Hauteville (Hauteville)	Jeudi 27 mars 2025	De 14h à 16h
Haut-Bugey Agglomération	Jeudi 3 avril 2025	De 9h à 12h

### Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations :

- Sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à disposition dans chaque lieu d'enquête ;
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5976>
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [ep-scot-hautbugey@registre-dematerialise.fr](mailto:ep-scot-hautbugey@registre-dematerialise.fr)
- Par voie postale au commissaire enquêteur (Haut-Bugey Agglomération, SCOT Haut-Bugey- 57 rue René Nicod 01117 Oyonnax Cedex) ;
- Auprès du commissaire enquêteur, aux jours et heures des permanences.

Les observations transmises par message électronique seront publiées dans les meilleurs délais dans le registre dématérialisé.

### Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an : au siège de Haut-Bugey Agglomération, dans les 42 mairies du territoire, sur le site internet de HBA ([www.hautbugey-agglomeration.fr](http://www.hautbugey-agglomeration.fr)), sur le registre dématérialisé ( <https://www.registre-dematerialise.fr/5976> ), et à la Préfecture de l'Ain.

### Clôture et suite de l'enquête :

À l'issue de l'enquête publique, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes publiques associées, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du conseil communautaire d'HBA.